

PRESENTATION DU PROJET CULTURE JUSTICE ESAA

L'École supérieure d'Art d'Avignon (ESAA) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) d'enseignement supérieur.

Elle forme des étudiants pour l'obtention de diplômes : Diplôme national d'Art (DNA) et Diplôme national d'Expression plastiques (DNSEP). Assuré à la fois par des artistes, des théoriciens et des professionnels de la culture engagés dans l'art, l'enseignement supérieur des arts plastiques est un enseignement de l'art par l'art opérant un dialogue permanent entre la pratique et la théorie. L'établissement est sous la tutelle de la Ville d'Avignon et du ministère de la Culture.

L'ESAA dispose de deux mentions : la mention création et la mention conservation restauration.

La mention création est fondée sur le dialogue et la confrontation avec des pratiques, des situations sensibles, des questionnements et des savoirs très différenciés. Elle doit permettre à chaque étudiant de mettre en place un dispositif de travail plastique et critique. Ce dispositif repose sur la capacité de chacun à définir des points de vue, des hypothèses formelles, à témoigner d'un rapport au monde en mouvement constant. Il s'agit donc de former à la curiosité, à l'acuité et à la précision et l'expression plastique. La formation conduit les étudiants à maîtriser les étapes de la conduite de projet (conception, expérimentation, réalisation, évaluation réception) ainsi qu'à être en capacité de répondre à des appels à projets ou des commandes publiques. Elle les prépare à exercer une profession artistique ou des activités connexes au champ de la création nécessitant des compétences administratives et/ou techniques.

La mention Conservation-restauration s'attache en particulier, mais sans exclusive, aux œuvres d'art contemporaines ainsi qu'aux objets ethnographiques. Elle vise à faire état des problèmes que posent ces biens culturels afin d'envisager des solutions de traitement ajustées aux contraintes, à la fois patrimoniales ou muséales, et déontologique et propres à la conservation-restauration. L'enjeu est de développer les capacités réflexives, méthodologiques et critiques de l'étudiant dans le domaine de l'art et du patrimoine. Il s'agit de former des professionnels aptes à intervenir, en tant que conservateur-restaurateur habilité par la Direction des Musées de France, sur des collections publiques patrimonialisées. Cette mention s'oriente vers l'acquisition des compétences méthodologiques et théoriques requises par la construction d'un travail de recherche en lien avec la réalisation d'un projet professionnel.

Cette année, l'école accueille 122 étudiant.e.s au titre de l'enseignement supérieur et 160 avignonnais.e.s. dans le cadre des ateliers d'éducation artistique et culturelle (EAC).

En s'ancrant en 2022 dans son territoire, populaire et patrimonial à la fois, l'ESAA développe une politique ambitieuse sur le plan scientifique, cohérente avec sa situation géographique et soucieuse de justice sociale. La démocratisation de l'accès à la culture, sans jamais sacrifier aux exigences artistiques et scientifiques, est au cœur du nouveau projet d'établissement.

L'ESAA développe des actions de sensibilisation et de formation artistique à destination des publics dits empêchés. Elle est soucieuse de favoriser l'accès de l'ensemble des publics à la culture en prenant en compte les besoins de chacun, comme en témoigne le présent projet, en partenariat avec le SPIP du Vaucluse (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et le centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet, institutions référentes auprès de la population carcérale.

En cohérence avec le milieu carcéral et adapté aux conditions de détention, le projet a pour objectif de favoriser la rencontre (avec les étudiant.es, avec l'artiste, avec un univers et une pratique extérieure), l'échange d'expérience avec l'autre (dans un travail collaboratif) et d'interroger l'imaginaire et la sensibilité des participant.es.

Ce travail constitue également une situation de professionnalisation pour les étudiant.es de l'ESAA, autant qu'une situation de formation. Participer aux ateliers permettra d'obtenir des crédits ECTS.

Définition du projet

Le projet est pensé comme une rencontre entre les étudiant.es de l'ESAA, l'artiste plasticien Nicolas Daubanes et les personnes détenues mineures du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet. Il pourra être étendu aux personnes détenues majeures dans un second temps.

Nicolas Daubanes travaille sur la thématique de l'enfermement et de la tentative de dégageage/approvisionnement de ce dernier, avec l'idée que l'enfermement est lié à l'espace social dans lequel l'individu évolue, dans les sphères personnelles et/ou professionnelles. Les productions plastiques de cet artiste sont des dialogues avec cette question de l'enfermement et les possibilités de ne pas être passif face à cet état de fait.

UN MONDE EN SOI EXPOSITION D'UNE ECOLE D'ART

CHAQUE PRISON

EST UN ESPACE D'ART

S'appuyant sur son expertise de la prison en tant qu'artiste, en particulier son projet « Cosa Mangiare » mené à la prison de Montauban, Nicolas Daubanes propose de créer, sous forme d'ateliers dans les prisons, un atelier d'art, qui viserait à valoriser, sur la base d'un partage de connaissances, les savoir-faire techniques, humains, sociaux, artistiques des prisonniers visités. Chaque contribution prendrait la forme d'une œuvre (production matérielle, filmée, etc.) présentant un geste, une action, un savoir partagé. L'Atelier serait nommé Ecole d'art d'Avignon.

Toutes les œuvres créées seraient ensuite réunies dans un « espace d'art », qui conserverait un caractère unique, précieux. Une publication accompagnerait ce travail pour en restituer et donner un caractère de recherche au projet réalisé pour les étudiant.es mais aussi pour les personnes mineures détenues.

Ce projet débiterait avec le centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet, conférant ainsi à l'action une dimension expérimentale et introductive afin d'offrir la possibilité d'une relation plus au long cours par la suite, à l'artiste, aux étudiant.es et à d'autres établissements pénitenciers. L'artiste souhaite pour cela s'adresser autant aux personnels de l'établissement qu'aux personnes détenues. Le quartier de détention Mineurs Hommes du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet compte 19 cellules et accueillait 10 mineurs en 2021.

Ainsi, dans le cadre de cette action, il est visé de toucher dans un premier temps les 10 détenus mineurs. Le travail pourra être poursuivi avec les personnes détenues majeures dans un second temps, de sorte à toucher un public d'une soixantaine de personnes détenues, sans compter les personnels.

Les présences de l'artiste seront organisées et accompagnées par les responsables du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet mais également avec un groupe d'une dizaine d'étudiant.es d'Avignon.

Enjeux et objectifs

L'atelier s'articule autour de :

- Rencontre avec les étudiant.es et un artiste plasticien (Nicolas Daubanes)
- Rencontre avec les personnes détenues mineures du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet
- Restitution de l'expérience, édition d'une publication et exposition du travail réalisé
- Positionner comme acteur d'une œuvre, à la fois collective et individuelle, les participants détenus et étudiant.es

Les objectifs artistiques sont :

- Favoriser l'expression et la remobilisation des personnes détenues mineures
- Faire des connexions entre intérieur et extérieur par une réflexion sur les conditions des enfermements, comment imaginer le dégagement/apprivoisement de ces derniers.
- Travailler la thématique Art et prison
- Favoriser l'ouverture d'esprit
- Un éclairage sur les pratiques artistiques contemporaines entre art et enseignement
- Observation de tout le processus de création d'une œuvre contemporaine et multimédia.
- Conception graphique/composition de photographies pour la réalisation de nouveaux dessins (pose, mise en scène...)
- Aborder la relation art et création

Descriptions des actions envisagées base 7 heures /3 ateliers par mois

Octobre : préparation du projet avec l'artiste Nicolas Daubanes (visite du centre pénitentiaire, échanges avec l'équipe des services du centre pénitentiaire, préparation des actions avec les responsables du centre pénitentiaire, maillage territoriale en lien avec les étudiant.es de l'ESAA).

Novembre 2022 à février 2023 : première session d'ateliers avec les étudiant.es de l'ESAA ainsi que des groupes de personnes détenues mineures (12 ateliers d'une journée) lors du 1^{er} semestre.

Mars à mai 2022 : deuxième session d'ateliers avec les étudiant.es de l'ESAA et d'autres personnels du centre pénitentiaire également si souhaité (dont les surveillantes et surveillants) ainsi que des groupes de personnes détenues (12 ateliers d'une journée lors du 2nd semestre).

Juin-juillet 2023 : travail sur la réalisation d'une publication et finalisation de la production (6 ateliers d'une journée).

Juillet 2023 : restitution spécifique à l'ESAA. Cette restitution durant le Festival d'Avignon. Les personnes détenues qui le peuvent pourraient participer pleinement à cette restitution en lien avec Nicolas Daubanes et les étudiant.es de l'ESAA.

Actions de valorisation au sein de l'établissement pénitentiaire ou du service :

L'exposition des œuvres pourra être présentée au sein de la maison d'arrêt, afin que les détenus n'ayant pas participé au projet puissent en prendre connaissance. Nous envisageons aussi de présenter le travail mené en atelier dans le journal de la prison et de diffuser sa restitution sur le canal télévisuel interne de la maison d'arrêt.

Actions de valorisation à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire ou du service :

Nous pouvons envisager de faire une restitution de ce travail à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire au sein des sites d'exposition de l'Ecole d'art.

Les participantes et participants, de leur côté, disposeront des publications réalisées de leur propre contribution dont ils pourront disposer comme ils le souhaitent.

Par ailleurs, une exposition ou autre forme de présentation du travail collectif sera proposée pourra être proposé dans les espaces d'exposition des centres sociaux, partenaires de l'ESAA (Espace pluriel, La Croix des Oiseaux, etc.).

Date de validation du projet par les instances de l'établissement pénitentiaire ou du service : à définir, sur année scolaire 2022-2023, avec possible renouvellement.

Nombre de participants au projet :

10 personnes détenues mineures + personnel du centre pénitentiaire Le Pontet – Avignon (premier temps)

50 personnes détenues majeures (second temps, si le premier temps est possible)

10 étudiant.es de l'ESAA

La responsable de la bibliothèque de l'ESAA

1 artiste

1 intervenant extérieur pour la publication

Tranches d'âge : public mineur (détenus) et majeur (détenus et étudiant.es)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures	2000	Crédits JUSTICE	19 700
Autres fournitures		CULTURE	
61 - Services extérieurs		Crédits politique de la Ville	
Locations		Autres demandes de subventions Etat (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités)	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation	200	Conseil Régional	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 000	Conseil(s) Départemental(aux)	
Publicité, publication	1000		
Déplacements, missions	1500		
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		Organismes sociaux (CAF, etc.,	
Rémunération des personnels		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		Emplois aidés	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756 - Cotisations	
		758 - Dons manuels - Mécénat	